

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : BOIGNY SUR BIONNE - (1) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21450034000010

POSTE COMPTABLE : SGC Orléans Métropole

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Commune de Boigny-Sur-Bionne (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	46
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	50
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	51
B9 - Etat du personnel	53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	56
B11.2 - Liste des établissements publics créés	57
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	58
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
Population totale	2 143

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 515,82

Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 376,64
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 513,96
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 034,32
4 Encours de dette / population (2) (3)	527,13
5 DGF / population	11,20
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,15 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,43 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	68,32 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	34,82 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,07 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 759 962,91	1 847 803,91	1 641 342,18
Investissement	1 907 200,88	406 396,60	-240 762,44
Fonctionnement	2 852 762,03	1 441 407,31	1 882 104,62
		(3)	
		(4)	

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	93 740,42	III + IV	
I	93 740,42	III	70 600,00 B1
II	0,00	IV	70 600,00 B2
			0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	1 618 201,76
Investissement	-263 902,86
Fonctionnement	1 882 104,62

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 93 740,42
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
35	Opération d'équipement n° 35	70 752,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	22 988,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 70 600,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	70 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II	
	A	

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	2 425 497,14	2 689 400,00
	+	+
REPORTS	93 740,42	70 600,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	240 762,44	0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	2 760 000,00	2 760 000,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	4 920 000,00	3 301 798,24
	+	+
REPORTS	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	1 618 201,76
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	4 920 000,00	4 920 000,00

	7 680 000,00	
TOTAL DU BUDGET (4)	7 680 000,00	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	47 907,00	0,00	47 907,00	47 907,00	47 907,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 584 140,00	22 988,42	423 410,14	423 410,14	446 398,56
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 604 438,00	70 752,00	1 699 401,00	1 699 401,00	1 770 153,00
Total des dépenses d'équipement		3 236 485,00	93 740,42	2 170 718,14	2 170 718,14	2 264 458,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 100,00	0,00	146 000,00	146 000,00	146 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	50 000,00	0,00	51 400,00	51 400,00	51 400,00
Total des dépenses financières		199 100,00	0,00	197 400,00	197 400,00	197 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 435 585,00	93 740,42	2 368 118,14	2 368 118,14	2 461 858,56

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00

TOTAL	3 491 193,00	93 740,42	2 425 497,14	2 425 497,14	2 519 237,56
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	240 762,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 760 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	180 000,00	0,00	395 033,14	395 033,14	395 033,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	560 595,40	0,00	263 902,86	263 902,86	263 902,86
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		740 595,40	0,00	658 936,00	658 936,00	658 936,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 282 199,40	70 600,00	719 536,00	719 536,00	790 136,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 738 891,00		1 914 256,00	1 914 256,00	1 914 256,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	63 706,00		55 608,00	55 608,00	55 608,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 802 597,00		1 969 864,00	1 969 864,00	1 969 864,00

TOTAL	3 084 796,40	70 600,00	2 689 400,00	2 689 400,00	2 760 000,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 760 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 912 485,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	919 510,00	0,00	932 760,00	932 760,00	932 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 704 300,00	0,00	1 745 000,00	1 745 000,00	1 745 000,00
014	Atténuations de produits	29 400,00	0,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	197 293,00	0,00	215 876,00	215 876,00	215 876,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 850 503,00	0,00	2 921 036,00	2 921 036,00	2 921 036,00
66	Charges financières	27 400,00	0,00	26 600,00	26 600,00	26 600,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 880 403,00	0,00	2 950 136,00	2 950 136,00	2 950 136,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 738 891,00	0,00	1 914 256,00	1 914 256,00	1 914 256,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	63 706,00	0,00	55 608,00	55 608,00	55 608,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 802 597,00	0,00	1 969 864,00	1 969 864,00	1 969 864,00

TOTAL	4 683 000,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00	4 920 000,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					4 920 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	414 320,69	0,00	397 644,24	397 644,24	397 644,24
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	785 664,00	0,00	845 664,00	845 664,00	845 664,00
731	Fiscalité locale	1 588 000,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
74	Dotations et participations (3)	291 800,00	0,00	309 111,00	309 111,00	309 111,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	48 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 182 784,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 185 984,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00

TOTAL	3 241 592,69	0,00	3 301 798,24	3 301 798,24	3 301 798,24
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 618 201,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 920 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 912 485,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 771,00	1 771,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	146 000,00	0,00	146 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	752 352,00		752 352,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	47 907,00	0,00	47 907,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	446 398,56	0,00	446 398,56
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 017 801,00	0,00	1 017 801,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	51 400,00	0,00	51 400,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		55 608,00	55 608,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 461 858,56	57 379,00	2 519 237,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	240 762,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 760 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	932 760,00		932 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 745 000,00		1 745 000,00
014	Atténuations de produits	27 400,00		27 400,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	215 876,00	0,00	215 876,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	26 600,00	0,00	26 600,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	55 608,00	56 108,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 914 256,00	1 914 256,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 950 136,00	1 969 864,00	4 920 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 920 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	395 033,14	0,00	395 033,14
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	131 200,00	0,00	131 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		55 608,00	55 608,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 914 256,00	1 914 256,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		526 233,14	1 969 864,00	2 496 097,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	263 902,86
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 760 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	3 000,00		3 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	397 644,24		397 644,24
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 664,00		845 664,00
731	Fiscalité locale	1 625 000,00		1 625 000,00
74	Dotations et participations (8)	309 111,00		309 111,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	64 000,00	0,00	64 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	57 379,00	57 379,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 244 419,24	57 379,00	3 301 798,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 618 201,76
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 920 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 491 193,00	93 740,42	0,00	2 425 497,14	2 425 497,14	0,00	2 425 497,14	2 519 237,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	47 907,00	0,00	0,00	47 907,00	47 907,00	0,00	47 907,00	47 907,00
21 Immobilisations corporelles	634 140,00	22 988,42	0,00	423 410,14	423 410,14	0,00	423 410,14	446 398,56
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 184 438,00	0,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 370 000,00	70 752,00	0,00	681 600,00	681 600,00	0,00	681 600,00	752 352,00
Total des dépenses d'équipement	3 236 485,00	93 740,42	0,00	2 170 718,14	2 170 718,14	0,00	2 170 718,14	2 264 458,56
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	149 100,00	0,00	0,00	146 000,00	146 000,00	0,00	146 000,00	146 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00	51 400,00	51 400,00	0,00	51 400,00	51 400,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	199 100,00	0,00	0,00	197 400,00	197 400,00	0,00	197 400,00	197 400,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 435 585,00	93 740,42	0,00	2 368 118,14	2 368 118,14	0,00	2 368 118,14	2 461 858,56
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	55 608,00			57 379,00	57 379,00		57 379,00	57 379,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	55 608,00			57 379,00	57 379,00		57 379,00	57 379,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								240 762,44
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 760 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 524 201,00	70 600,00	2 425 497,14	2 425 497,14	2 496 097,14
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	180 000,00	0,00	395 033,14	395 033,14	395 033,14
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	180 000,00	0,00	395 033,14	395 033,14	395 033,14
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	721 604,00	70 600,00	455 633,14	455 633,14	526 233,14
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 738 891,00		1 914 256,00	1 914 256,00	1 914 256,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	63 706,00		55 608,00	55 608,00	55 608,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 802 597,00		1 969 864,00	1 969 864,00	1 969 864,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					263 902,86
Total des recettes d'investissement cumulées					2 760 000,00

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 491 193,00	93 740,42	0,00	2 425 497,14	2 425 497,14	0,00	2 425 497,14	2 519 237,56
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	47 907,00	0,00	0,00	47 907,00	47 907,00	0,00	47 907,00	47 907,00
20422	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	47 907,00	0,00	0,00	47 907,00	47 907,00	0,00	47 907,00	47 907,00
21	634 140,00	22 988,42	0,00	423 410,14	423 410,14	0,00	423 410,14	446 398,56
212	43 300,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2131	160 800,00	12 658,01	0,00	174 500,00	174 500,00	0,00	174 500,00	187 158,01
2132	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	33 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
2152	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	85 945,00	0,00	0,00	48 400,00	48 400,00	0,00	48 400,00	48 400,00
2181	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	54 450,00	0,00	0,00	53 600,00	53 600,00	0,00	53 600,00	53 600,00
2183	79 200,00	9 700,42	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	43 700,42
2184	39 895,00	0,00	0,00	51 310,00	51 310,00	0,00	51 310,00	51 310,00
2188	11 050,00	629,99	0,00	40 600,14	40 600,14	0,00	40 600,14	41 230,13
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	1 184 438,00	0,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00
231	1 184 438,00	0,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00	0,00	1 017 801,00	1 017 801,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 370 000,00	70 752,00	0,00	681 600,00	681 600,00	0,00	681 600,00	752 352,00
Total des dépenses d'équipement	3 236 485,00	93 740,42	0,00	2 170 718,14	2 170 718,14	0,00	2 170 718,14	2 264 458,56
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
16	149 100,00	0,00		146 000,00	146 000,00		146 000,00	146 000,00
1641	141 100,00	0,00		146 000,00	146 000,00		146 000,00	146 000,00
1681	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	50 000,00	0,00	0,00	51 400,00	51 400,00	0,00	51 400,00	51 400,00
27638	50 000,00	0,00		51 400,00	51 400,00	0,00	51 400,00	51 400,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	199 100,00	0,00	0,00	197 400,00	197 400,00	0,00	197 400,00	197 400,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 435 585,00	93 740,42	0,00	2 368 118,14	2 368 118,14	0,00	2 368 118,14	2 461 858,56
040	55 608,00			57 379,00	57 379,00		57 379,00	57 379,00
	55 608,00			57 379,00	57 379,00		57 379,00	57 379,00
139151	0,00			1 771,00	1 771,00		1 771,00	1 771,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	55 608,00			55 608,00	55 608,00		55 608,00	55 608,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	55 608,00			57 379,00	57 379,00		57 379,00	57 379,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
34	MSP PLACE CB		910 907,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	REAMENAGEMENT PCB		720,00	70 752,00	681 600,00	681 600,00	0,00	681 600,00
TOTAL			911 627,23	70 752,00	681 600,00	681 600,00	0,00	681 600,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : MSP PLACE CB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		910 907,23	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	910 907,23	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	910 907,23	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		308 204,00	c	50 000,00	d
			50 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	308 204,00	50 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	154 102,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	154 102,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	50 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35
LIBELLE : REAMENAGEMENT PCB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	720,00	a	70 752,00	b
				681 600,00	681 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	720,00	70 752,00	681 600,00	681 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	720,00	70 752,00	681 600,00	681 600,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-752 352,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		I		II	III = I + II
018	2 524 201,00	70 600,00	2 425 497,14	2 425 497,14	2 496 097,14
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
13151	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	169 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	90 902,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	41 600,00	20 600,00	20 600,00	20 600,00	41 200,00
13251	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
1328	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	541 604,00	70 600,00	60 600,00	60 600,00	131 200,00
10	180 000,00	0,00	395 033,14	395 033,14	395 033,14
10222	80 000,00	0,00	220 033,14	220 033,14	220 033,14
10226	100 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	180 000,00	0,00	395 033,14	395 033,14	395 033,14
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	721 604,00	70 600,00	455 633,14	455 633,14	526 233,14
021	1 738 891,00		1 914 256,00	1 914 256,00	1 914 256,00
040	63 706,00		55 608,00	55 608,00	55 608,00
2182	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	5 555,00		5 555,00	5 555,00	5 555,00
280422	2 146,00		2 146,00	2 146,00	2 146,00
28046	47 907,00		47 907,00	47 907,00	47 907,00
4817	8 098,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00	I	0,00	II	0,00
Total des recettes d'ordre	1 802 597,00		1 969 864,00	1 969 864,00	1 969 864,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 683 000,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00	4 920 000,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00
011	Charges à caractère général (3)	919 510,00	0,00	932 760,00	932 760,00	932 760,00	0,00	932 760,00	932 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 704 300,00	0,00	1 745 000,00	1 745 000,00	1 745 000,00	0,00	1 745 000,00	1 745 000,00
014	Atténuations de produits	29 400,00	0,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	0,00	27 400,00	27 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	197 293,00	0,00	215 876,00	215 876,00	215 876,00	0,00	215 876,00	215 876,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 850 503,00	0,00	2 921 036,00	2 921 036,00	2 921 036,00	0,00	2 921 036,00	2 921 036,00
66	Charges financières	27 400,00	0,00	26 600,00	26 600,00	26 600,00	0,00	26 600,00	26 600,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		500,00	500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	29 900,00	0,00	29 100,00	29 100,00	29 100,00		29 100,00	29 100,00
	Total des dépenses réelles	2 880 403,00	0,00	2 950 136,00	2 950 136,00	2 950 136,00	0,00	2 950 136,00	2 950 136,00
023	Virement à la section d'investissement	1 738 891,00		1 914 256,00	1 914 256,00	1 914 256,00		1 914 256,00	1 914 256,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	63 706,00		55 608,00	55 608,00	55 608,00		55 608,00	55 608,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 802 597,00		1 969 864,00	1 969 864,00	1 969 864,00		1 969 864,00	1 969 864,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 920 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	3 241 592,69	0,00	3 301 798,24	3 301 798,24	3 301 798,24
013	Atténuations de charges (2)	55 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	414 320,69	0,00	397 644,24	397 644,24	397 644,24
73	Impôts et taxes (sauf 731)	785 664,00	0,00	845 664,00	845 664,00	845 664,00
731	Fiscalité locale	1 588 000,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
74	Dotations et participations (2)	291 800,00	0,00	309 111,00	309 111,00	309 111,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	48 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
	Total des recettes de gestion des services	3 182 784,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 185 984,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

1 618 201,76

Total des recettes de fonctionnement cumulées

4 920 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 683 000,00	0,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00	0,00	4 920 000,00	4 920 000,00
011	Charges à caractère général (4)	919 510,00	0,00	0,00	932 760,00	932 760,00	0,00	932 760,00	932 760,00
6042	Achats de prestations de services	75 200,00	0,00		69 300,00	69 300,00	0,00	69 300,00	69 300,00
60611	Eau et assainissement	18 560,00	0,00		17 760,00	17 760,00	0,00	17 760,00	17 760,00
60612	Énergie - Électricité	100 100,00	0,00		90 400,00	90 400,00	0,00	90 400,00	90 400,00
60613	Chauffage urbain	71 500,00	0,00		54 300,00	54 300,00	0,00	54 300,00	54 300,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	11 150,00	0,00		11 950,00	11 950,00	0,00	11 950,00	11 950,00
60623	Alimentation	100 350,00	0,00		115 150,00	115 150,00	0,00	115 150,00	115 150,00
60631	Fournitures d'entretien	17 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 500,00	0,00		11 210,00	11 210,00	0,00	11 210,00	11 210,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	4 900,00	0,00		4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 750,00	0,00		3 750,00	3 750,00	0,00	3 750,00	3 750,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00	0,00		69 600,00	69 600,00	0,00	69 600,00	69 600,00
611	Contrats de prestations de services	81 400,00	0,00		86 400,00	86 400,00	0,00	86 400,00	86 400,00
613	Locations	18 600,00	0,00		13 100,00	13 100,00	0,00	13 100,00	13 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
61521	Entretien terrains	4 300,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33 700,00	0,00		32 900,00	32 900,00	0,00	32 900,00	32 900,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61551	Entretien matériel roulant	10 800,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 700,00	0,00		17 700,00	17 700,00	0,00	17 700,00	17 700,00
6156	Maintenance	35 250,00	0,00		42 200,00	42 200,00	0,00	42 200,00	42 200,00
6161	Multirisques	58 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
618	Divers	9 500,00	0,00		12 450,00	12 450,00	0,00	12 450,00	12 450,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 700,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	42 600,00	0,00		49 900,00	49 900,00	0,00	49 900,00	49 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 800,00	0,00		13 200,00	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00
625	Déplacements et missions	1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
626	Frais postaux et frais télécommunication	22 250,00	0,00		20 140,00	II 20 140,00	0,00	20 140,00	20 140,00
627	Services bancaires et assimilés	1 300,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 050,00	0,00		1 850,00	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6284	Redevances pour services rendus	3 150,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	6 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 200,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 704 300,00	0,00		1 745 000,00	1 745 000,00		1 745 000,00	1 745 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	40 200,00	0,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
6411	Personnel titulaire	941 000,00	0,00		935 000,00	935 000,00		935 000,00	935 000,00
6413	Personnel non titulaire	201 000,00	0,00		256 000,00	256 000,00		256 000,00	256 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	463 050,00	0,00		482 000,00	482 000,00		482 000,00	482 000,00
6470	Autres charges sociales	21 750,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
648	Autres charges de personnel	30 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	29 400,00	0,00		27 400,00	27 400,00		27 400,00	27 400,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	9 400,00	0,00		9 400,00	9 400,00		9 400,00	9 400,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	197 293,00	0,00	0,00	215 876,00	215 876,00	0,00	215 876,00	215 876,00
65311	Indemnités de fonction	72 000,00	0,00		74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 800,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65568	Autres contributions	12 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	84 143,00	0,00		86 526,00	86 526,00	0,00	86 526,00	86 526,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 850 503,00	0,00	0,00	2 921 036,00	2 921 036,00	0,00	2 921 036,00	2 921 036,00
66	Charges financières	27 400,00	0,00		26 600,00	26 600,00		26 600,00	26 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 400,00	0,00		26 600,00	26 600,00		26 600,00	26 600,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	29 900,00	0,00	0,00	29 100,00	29 100,00	0,00	29 100,00	29 100,00
	Total des dépenses réelles	2 880 403,00	0,00	0,00	2 950 136,00	2 950 136,00	0,00	2 950 136,00	2 950 136,00
023	Virement à la section d'investissement	1 738 891,00			1 914 256,00	1 914 256,00		1 914 256,00	1 914 256,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	63 706,00			55 608,00	55 608,00		55 608,00	55 608,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	55 608,00			55 608,00	55 608,00		55 608,00	55 608,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	8 098,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 802 597,00			1 969 864,00	1 969 864,00		1 969 864,00	1 969 864,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 241 592,69	0,00	3 301 798,24	3 301 798,24	3 301 798,24
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	414 320,69	0,00	397 644,24	397 644,24	397 644,24
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 620,69	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	180 000,00	0,00	185 144,24	185 144,24	185 144,24
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	200 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	785 664,00	0,00	845 664,00	845 664,00	845 664,00
73211	Attribution de compensation	735 204,00	0,00	735 204,00	735 204,00	735 204,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	49 900,00	0,00	49 900,00	49 900,00	49 900,00
73221	FNGIR	560,00	0,00	560,00	560,00	560,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	1 588 000,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 500 000,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00	1 580 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	33 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations (3)	291 800,00	0,00	309 111,00	309 111,00	309 111,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741121	DSR des communes	22 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
744	FACTVA	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7478	Participation Autres organismes	50 800,00	0,00	65 811,00	65 811,00	65 811,00
74833	Etat-Compens.-exonération taxes foncières	185 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	48 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
752	Revenus des immeubles	42 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7588	Autres	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 182 784,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 185 984,69	0,00	3 244 419,24	3 244 419,24	3 244 419,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	55 608,00		55 608,00	55 608,00	55 608,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		1 771,00	1 771,00	1 771,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		55 608,00		57 379,00	57 379,00	57 379,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié. (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 674 600,83									
1641 Emprunts en euros (total)					2 674 600,83									
0249234	SA LA NEF	03/05/2006		01/11/2008	1 550 000,00	F			4,140		A	P		A-1
10278	CREDIT MUTUEL	31/05/2022		30/04/2023	500 000,00	F			1,200		A	X Echéance constante		A-1
4609397	SA CAISSE EPARGNE	08/01/2016		25/01/2017	624 600,83	F			1,730		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise			Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					2 674 600,83											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00			0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 129 644,54					145 486,58	26 511,06	0,00	3 656,73
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 129 644,54					145 486,58	26 511,06	0,00	3 656,73
0249234		0,00	A-1	394 198,64	3,00		F	4,140	92 636,55	16 319,82	0,00	0,00
10278		0,00	A-1	477 731,13	18,25		F	1,158	22 536,10	5 732,77	0,00	3 656,73
4609397		0,00	A-1	257 714,77	7,00		F	1,498	30 313,93	4 458,47	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00	
Total général		0,00		1 129 644,54					26 511,06	0,00	145 486,58	0,00	3 656,73

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 129 644,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 204 929,50	447 567,00										13 500,69	8 659,34	
FRANCE LOIRE	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS RUE FIRMIN CHAPPELLIER PLAI FONCIER	C.D.C	30 806,00	30 008,70	56,83	A	F	0,840	F	0,840	0,840	A-1		252,07	405,86	
FRANCE LOIRE	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS RUE FIRMIN CHAPPELLIER PLAI	C.D.C	120 206,00	114 829,79	36,83	A	F	0,300	F	0,300	0,300	A-1		344,49	2 682,22	
FRANCE LOIRE	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS RUE FIRMIN CHAPPELLIER PLUS	C.D.C	249 267,50	239 751,73	36,83	A	F	1,100	F	1,100	1,100	A-1		2 637,27	4 719,51	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FRANCE LOIRE	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS RUE FIRMIN CHAPPELLIER PLUS FONCIER ZAC DE LA CLAIRIERE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ZAC DE LA CLAIRIERE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ZAC DE LA CLAIRIERE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS	C.D.C	64 650,00	62 976,76	56,83	A	F		0,840	F		A-1		529,00	851,75	
VALLOIRE HABITAT	2024	X Echéance progressive	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	194 000,00	0,00	49,08	A	F		3,600	F	0,000	A-1		2 706,01	0,00	
VALLOIRE HABITAT	2024	X Echéance progressive	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	117 500,00	0,00	39,08	A	F		2,800	F	0,000	A-1		1 271,77	0,00	
VALLOIRE HABITAT	2024	X Echéance progressive	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	356 000,00	0,00	39,08	A	F		3,600	F	0,000	A-1		4 965,67	0,00	
VALLOIRE HABITAT	2024	X Echéance progressive	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	72 500,00	0,00	49,08	A	F		2,800	F	0,000	A-1		788,41	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 466 277,06	1 395 606,84										35 445,64	84 097,46	
BATIR CENTRE	2009	P	CLOS DE LA BIONNE 20 LOGEMENTS + ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	683 857,33	470 854,54	19,00	A	R		4,990	R	4,990	-		7 769,10	18 943,64	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	9 548,50	8 717,63	37,08	A	F		2,600	F	2,600	-		226,66	97,16	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	ACQUISITION FONCIERE AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	31 645,50	25 105,12	22,08	A	F		2,600	F	2,600	-		852,73	707,29	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux (6)			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS TRAVAUX-27	C.D.C	241 692,50	191 740,41	22,17	A	F	2,600	F	2,600	2,600	-		4 985,25	5 401,95	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS PRET ENERGIE P-28	C.D.C	27 950,00	21 189,98	22,17	A	F	1,700	F	1,700	1,700	-		360,23	677,39	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS FONCIER-29	C.D.C	44 657,50	40 771,71	37,17	A	F	2,600	F	2,600	2,600	-		1 060,06	454,41	
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	2023	X Echéance constante	CONSTRUCTION FOYER DE VIE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C	177 474,50	174 406,72	34,67	A	F	1,800	F	1,800	1,800	A-1		3 139,32	3 123,00	
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	2023	X Echéance constante	CONSTRUCTION FOYER DE VIE 6 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C	54 078,50	53 402,52	48,67	A	F	1,800	F	1,800	1,800	A-1		961,24	688,15	
OPAC	1990	P	Construction de 12 logements Pont de Boigny-10	C.D.C	245 815,47	15 304,04	0,08	A	F	4,300	F	4,300	4,300	-		1 597,02	15 304,04	
OPAC	1990	P	Construction de 10 logements Pont de Boigny-11	C.D.C	290 409,36	18 080,37	0,17	A	F	4,300	F	4,300	4,300	-		1 698,01	18 080,37	
OPAC	2000	P	Construction de 10 logements Cios de la Salle-12	C.D.C	275 687,12	127 041,63	9,75	A	F	4,200	F	4,200	4,200	-		5 335,75	10 483,67	
OPAC	2000	P	Acquisition foncière Cios de la Salle-13	C.D.C	47 090,28	34 198,35	28,17	A	F	4,200	F	4,200	1,350	-		461,68	971,27	
OPAC	2001	P	Construction de 10 logements Cios de la Salle-15	C.D.C	249 938,50	150 837,76	14,25	A	F	4,200	F	4,200	4,200	-		6 335,18	7 421,73	
OPAC	2001	P	Acquisition foncière Cios de la Salle-16	C.D.C	86 432,00	63 956,06	29,25	A	F	4,200	F	4,200	1,350	-		863,41	1 743,39	
TOTAL GENERAL					3 671 206,56	1 843 173,84										48 946,33	92 756,80	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

BOIGNY SUR BIONNE - (1) - Commune de Boigny-Sur-Bionne - BP - 2024

- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 131 965,27
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 9 737,86
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 141 703,13
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 244 419,24
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 4,37

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2046	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	INVESTISSEMENT (total) SUBVENTION	ORLEANS METROPOLE	Etablissement de droit public	47 907,00 47 907,00
FUNCTIONNEMENT (total)					
65736212	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	CCAS BOIGNY	Etablissement de droit public	9 000,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS. TENNIS CLUB BOIGNY / BIONNE	Association	1 163,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	BOIGNY/BIONNE ASS. CLUB CYCLISTE DE	Association	760,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS LES RANDONNEURS BOIGNACIENS	Association	368,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS BOIGNY PETANQUE	Association	624,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	AVANT GARDE DE BOIGNY CHECY ET MARDIE	Association	6 919,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS BOIGNY BASKET CLUB	Association	4 050,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	1 012,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS. ATTITUDES	Association	2 000,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS JUDO CLUB BOIGNY	Association	2 300,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS B.A.R.	Association	363,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS PARENTS ELEVES B/B	Association	400,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ECOLE ELEMENTAIRE	Association	1 710,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS LIRE A BOIGNY	Association	1 782,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS. CLUB FEMININ LES ABEILLES	Association	165,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS FNACA DE BOIGNY SUR BIONNE	Association	376,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS XAPET BANDA	Association	360,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS CLUB DE L'AMITIE	Association	891,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS BOIGNY PATRIMOINE ET HISTOIRE	Association	363,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS FAMILLES RURALES	Association	600,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS VINGT MILLE LIEUX	Association	60,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS LE DONJON	Association	60,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS AMI-VOIX	Association	1 400,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE BOIGNY SUR BIONNE	Association	1 600,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS COMITE DES FETES	Association	4 000,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS SESAME AUTISME	Association	200,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ASS. DEPART. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC HOSPITALIERS DE SAINT LAZARE	Association	200,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION	ART MUSIQUE ET LOISIRS	Association	200,00
65748	DELIBERATION DU 12 MARS 2024	SUBVENTION			52 600,00

BOIGNY SUR BIONNE - (1) - Commune de Boigny-Sur-Bionne - BP - 2024

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,55	15,55	15,55	1,00	16,55
Adjoint technique	C	4,00	0,55	4,55	4,55	0,00	4,55
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	8,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint d'animation	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		27,00	0,55	27,55	27,55	6,00	33,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM principal 2ème classe	C	S		0,00	A Article 332-14	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A Article 332-13	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A Article 332-14	CDD
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM		0,00	A Article 332-14	CDD
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TECH		0,00	A Article 332-14	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		0,00	A Article 332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

333-1 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Orléans Métropole	01/01/2002	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat de gestion de l'espace aquatique	28/06/2006	SFP	16 867,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité supplémentaire ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		07/07/1995			non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-240 762,44	-240 762,44
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-23 140,42	-23 140,42
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-263 902,86	-263 902,86

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	263 902,86	263 902,86
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-263 902,86	-263 902,86
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	23 140,42	23 140,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	147 771,00	147 771,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 364 897,14	2 364 897,14
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 217 126,14	2 217 126,14

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice volés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		147 771,00	147 771,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		146 000,00	146 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	146 000,00	146 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 771,00	1 771,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 771,00	1 771,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

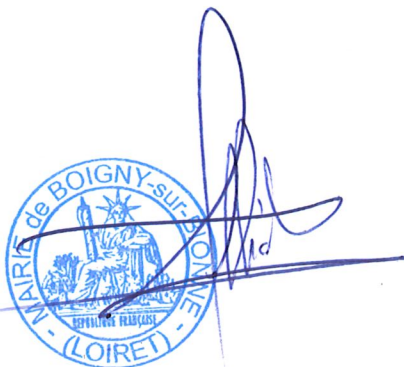
Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Boigny-sur-Bionne, le 12/03/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Boigny-sur-Bionne, le 12/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M.BARRY David	
M.BERNIER Jean-Michel	
M.CLOUZEAU Etienne	
M.COURTOIS Jean-François	
M.GBAGUIDI Blaise	a donné pouvoir à Mme VITOUX
M.LEVACHER Daniel	
M.MAYARD Sylvain	
M.POINTET Thierry	
M.RICHOMME Antoine	
M.SEVIN hervé	
Mme BROSSE Nathalie	
Mme CONNAN Nathalie	
Mme GAUTHIER Nathalie	a donné pouvoir à M. CLOUZEAU
Mme LEICKMAN-GLOMERON Marie	
Mme LEMERET Marie-Pierre	
Mme RIDET Isabelle	a donné pouvoir à M. MILLIAT
Mme RIDOU Jocelyne	
Mme VITOUX Valérie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Boigny-sur-Bionne, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



